

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1967

Artikel: Une perspective de sortie de la crise del'euro, enfin!
Autor: Ghelfi, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024675>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

assistée, le droit suisse interdit en revanche tout recours au DPI. Certains couples suisses vivent donc la même situation que celle de Rosetta et Walter.

Mais les choses devraient bientôt changer. On a encore en mémoire l'une des interventions parlementaires les plus marquantes de ces dernières décennies, le vibrant plaidoyer de Luc Recordon, qui siégeait alors au Conseil national, pour que le diagnostic préimplantatoire soit autorisé (DP 1651⁸). C'était en 2005; il y a une éternité, un an avant que naisse le premier enfant de Rosetta et Walter.

Depuis, l'administration fédérale a beaucoup travaillé et consulté pour élaborer un projet⁹ autorisant de manière limitée le DPI. Le dernier stade du projet

envisage même une modification de l'article 119¹⁰ de la Constitution fédérale – une disposition trop détaillée qui reste un modèle de malfaçon législative – pour que le DPI, même autorisé restrictivement, le soit dans le respect de la charte fondamentale.

Le débat s'annonce une nouvelle fois passionné tant le DPI suscite de craintes d'eugénisme. Il ne s'agit bien sûr pas de minimiser les enjeux moraux que sous-tend le choix que le législateur et sans doute le constituant devront faire. L'arrêt de Strasbourg incite simplement à faire preuve de cohérence: les questions morales soulevées par le diagnostic préimplantatoire ne peuvent être entièrement dissociées de celles soulevées par le droit à l'avortement. Difficile de comprendre pourquoi on

ne peut pas dépister une maladie sur un embryon *in vitro* tandis qu'un diagnostic conduisant à un avortement peut être pratiqué sur un embryon *in vivo* dans les douze premières semaines de grossesse.

Or, le Parlement examine en ce moment l'initiative populaire «Financer l'avortement est une affaire privée»¹¹ qui a pour but de supprimer le remboursement par l'assurance obligatoire des soins des interruptions volontaires de grossesse. Jusqu'ici, les défenseurs du droit à l'avortement s'appuient surtout sur les cas de grossesse non désirée. Mais, ils ne devraient pas faire l'économie d'une justification morale de l'avortement en fonction des résultats des tests prénataux, toujours plus performants à un stade avancé de la grossesse.

Une perspective de sortie de la crise de l'euro, enfin!

Jean-Pierre Ghelfi • 13 septembre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21470>

Trois ans de tergiversations pour parvenir à marcher sur deux jambes

La crise de la dette au sein de l'Union européenne est très loin d'être terminée. La décision de la Banque centrale européenne (BCE) de racheter sans limite des titres des dettes des pays les plus exposés (Grèce, Irlande,

Portugal, Italie, Espagne) pourrait cependant constituer un tournant décisif.

Avec des incidences positives, évidemment, s'agissant de la politique monétaire de la Banque nationale suisse et, plus généralement, de la conjoncture économique dans notre pays.

En présentant et en

commentant, le 6 septembre, la décision du directoire de la BCE, son président, Mario Draghi, a insisté sur trois éléments principaux.

D'abord ce qu'il a appelé la «conditionnalité». La BCE n'achètera que des titres de pays qui se sont engagés auprès de l'Union européenne à prendre les mesures nécessaires pour

rétablir leurs finances et améliorer la compétitivité de leur économie.

Ensuite, il a parlé du besoin d'avancer sur deux jambes. La première jambe est celle du politique qui doit assumer les réformes indispensables. La seconde jambe est celle de la politique monétaire. Seule, la première ne parvient manifestement pas à atteindre ses objectifs puisque l'austérité entraîne l'austérité et non la croissance. Mais la seconde jambe, seule aussi, reste inefficace puisque la politique monétaire ne peut contraindre un gouvernement à prendre les mesures qui sont de sa compétence. Elle peut même avoir l'effet inverse en incitant des gouvernements à différer les mesures indispensables d'assainissement.

Enfin, troisième considération, la BCE est parfaitement dans son rôle – et agit dans le cadre de son mandat – car elle vise à rétablir un fonctionnement homogène de la zone euro, alors qu'à l'évidence celle-ci se fragmente et se fracture, et donc ne répond plus aux impulsions de la Banque centrale.

Il aura fallu à peu près trois ans aux autorités politiques et monétaires européennes pour parvenir à présenter pour la première fois un ensemble à peu près cohérent d'actions qui devraient permettre aux pays de la zone euro de sortir de la

tourmente, et non de s'y enfoncer.

L'euro, une construction hybride

La difficulté majeure tient au fait que la zone euro est une construction hybride. L'euro dépend certes d'une autorité monétaire unique, mais pas d'une entité politique homogène. Les dix-sept pays membres sont souverains; ils ont chacun leur politique fiscale et financière; ils ne sont pas caution les uns des autres. Pourtant, l'euro est devenu, en une décennie, leur bien commun, dont la valeur est, au sens propre, inestimable.

Il est facile d'ironiser sur les atermoiements des dirigeants de l'Union européenne. Il est beaucoup plus compliqué d'imaginer ce qui aurait pu se passer – ce qui se serait vraisemblablement passé – si la crise financière de 2008 avait touché ces dix-sept pays ayant conservé chacun leur propre monnaie. On peut penser qu'il y aurait eu un sauve-qui-peut assez général avec des séries de dévaluations en chaîne se traduisant par le retour de l'inflation et des hausses massives de taux d'intérêt. Et, au bout du compte, une dégradation de l'économie et de l'emploi bien pire que celle qui est intervenue. Créant des tensions telles que l'Union européenne aurait peut-être fini par éclater.

La situation de plusieurs de ces pays n'est assurément pas brillante, mais probablement

aurait-elle été pire sans la zone euro. Son existence même a contraint, *nolens volens*, ses divers participants à des actes de solidarité mutuelle qu'ils n'auraient sinon jamais envisagés. Avec la conséquence possible d'avoir une zone euro plus forte et plus cohérente au sortir de cette crise qu'auparavant.

Des «moyens non conventionnels»

Cette appréciation de la situation fait l'objet de critiques véhémentes de la part de personnes et milieux qui au fond n'acceptent pas que le monde change, et qui tirent leur ligne de conduite de ce qui figure dans les manuels d'économie (libérale) et non de l'examen des nouvelles réalités.

S'agissant des problèmes de politique monétaire, les manuels proposent une vision assez angélique du fonctionnement de l'économie. En gros ceci. Les banques ont pour fonction de récolter l'épargne et de prêter aux particuliers et aux entreprises pour leur permettre de financer leurs affaires (par exemple, acquérir un logement ou acheter des équipements de production). Si les demandes de crédits sont trop importantes et que peut se dessiner un risque d'inflation, la banque centrale (en Suisse, la BNS) peut relever les taux d'intérêt de manière à freiner la croissance des activités. Elle peut agir en sens inverse au cas où les affaires

ralentissent; en réduisant le coût du crédit, les affaires peuvent s'en trouver stimulées. Au surplus, la banque centrale doit augmenter la masse monétaire en proportion de la croissance de l'économie de manière à ce qu'il y ait assez, mais pas trop, de moyens de paiements. La banque centrale ne doit pas non plus faire tourner la planche à billets pour souscrire aux emprunts qu'émettent les entreprises et les institutions publiques. L'objectif premier est donc que la monnaie conserve sa valeur, ce qui suppose que les activités économiques se déroulent sans trop de heurts et, surtout, dans un cadre où la hausse des prix est maîtrisée.

La théorie reste en revanche assez avare de suggestions lorsque le cadre quasi idyllique dans laquelle elle se développe est chamboulé, comme il l'est d'ailleurs fréquemment, et en particulier depuis la crise de 2008.

Car la crise actuelle n'est pas une crise «normale», marquée par une «simple» dégradation de la conjoncture. Nous sommes confrontés à une crise financière qui a mis en péril le fonctionnement même de l'économie – analogue à la

grande crise des années 1930. Les banques centrales ont tiré les leçons de cette grande crise en prenant des mesures substantielles et inhabituelles pour éviter un effondrement des instituts financiers et du crédit. Au regard de ce qui figure dans les manuels, il est clair que ces mesures substantielles et inhabituelles comportent un risque inflationniste majeur. Mais qu'en est-il dans la réalité? Au vu de la récession que la crise financière a entraînée, ce risque inflationniste est quasi nul, pour la raison qu'il ne peut pas y avoir de poussée excessive des prix lorsque l'économie est en état de sous-utilisation de ses capacités. Selon les statistiques de l'OCDE, les écarts de production, soit la différence entre la croissance potentielle et la croissance effective étaient l'année dernière de l'ordre de 2,4% dans la zone euro et de 3,9% aux Etats-Unis.

L'hétérodoxie des banques centrales

Le constat établi par les banques centrales correspond, pour prendre une image, à celle d'un train qui a déraillé. Il faut évidemment disposer d'immenses grues et de puissantes machines pour réparer les voies et remettre le convoi sur les rails. Sans

entrer dans les détails techniques de leurs interventions, c'est ce qu'ont fait et que font encore les banques centrales. Plutôt que de vitupérer contre une réalité qui ne veut pas se conformer aux injonctions de la théorie, on peut être reconnaissant aux dirigeants des banques centrales d'avoir su innover en recourant à ce qu'ils appellent eux-mêmes des «*moyens non conventionnels*» pour éviter la noyade et favoriser la convalescence du grand malade que sont nos économies depuis 2008. L'orthodoxie dont une partie de l'Allemagne se croit dépositaire n'a pas conscience des maux auxquels l'hétérodoxie des banques centrales lui permet d'échapper.

Bien sûr, rien n'est encore joué. Comme on pouvait le craindre, l'accumulation des politiques d'austérité en Europe dégrade le climat conjoncturel (DP 1954¹⁴). Mais, avec le feu vert de la Cour constitutionnelle allemande au mécanisme européen de stabilité et la décision de la BCE de racheter des obligations des Etats confrontés à des taux d'intérêt prohibitifs, c'est la première fois depuis trois ans qu'une sortie de la crise devient sinon probable, du moins possible.